



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Arrêté réglementant la célébration des mariages
par un Conseiller Municipal de Vincennes

OBJET : portant délégation à Monsieur Dan BOUKOBZA, Conseiller Municipal de Vincennes, des fonctions d'Officier de l'Etat Civil.

ARRETE N° *A-22-163*
EN DATE DU *05 avril 2022*

Madame le Maire de la Ville de Vincennes, Conseillère Régionale d'Ile-de-France,
VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date 27 mai 2020 donnant délégation à Mme le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

ARRÊTE

ARTICLE I - En raison de l'empêchement des Maires Adjoints, Monsieur Dan Ernest Israel BOUKOBZA, Conseiller Municipal de Vincennes, domicilié 24 rue Massue à Vincennes, est délégué dans nos fonctions d'Officier de l'Etat Civil, pour procéder le 04 avril 2022 à 14 heures 30 à la célébration du mariage de :

Monsieur Ilan, Maurice COHEN
Et

Madame Sarah ABITBOL

ARTICLE II – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Procureur de la République du tribunal judiciaire de Créteil (Val-de-Marne) – Direction des Affaires Civiles et des Personnes Protégées.
- Monsieur Dan BOUKOBZA



Charlotte LIBERT-ALBANEL
Maire de Vincennes
Conseillère Régionale d'Île-de-France